



HAL
open science

“ Bayle et le préjugé ”

Jean-Christophe Abramovici

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Abramovici. “ Bayle et le préjugé ”. La Critique du préjugé au prisme de l’herméneutique, dir. Muriel Brot et Claire Fauvergue, 2020. hal-03849143

HAL Id: hal-03849143

<https://hal.science/hal-03849143>

Submitted on 11 Nov 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pierre Bayle et le préjugé

Au pied du buste de Bayle que Pierre Savart grave en 1774 à partir du portrait de Louis Elle, sont déposés ou entassés les symboles du savoir et du travail intellectuel : livres, manuscrits, sphères et astrolabe et, au centre, un flambeau (inconsidérément) allumé rappelant que le philosophe fut considéré au XVIII^e siècle comme l'un des pères spirituels des Lumières. Cette célébration se fit, on le sait, au prix d'une certaine décontextualisation de la pensée de Bayle, en particulier d'une minoration de sa dimension confessionnelle. Sur le portrait de Savart, on notera d'ailleurs qu'en plus du traditionnel haut de col en tissu blanc dépassant de la robe ecclésiastique noire des pasteurs, un anneau tenu en l'air par deux ailes forme au-dessus du visage comme une auréole de sainteté laïque, à la verticale exacte du flambeau de la raison. Pierre Bayle, suggère l'image, fut d'abord un éclaireur, un combattant des préjugés.

Lorsqu'on se replonge dans les écrits de Bayle, qu'on les interroge au moyen des nouveaux outils numériques¹, il apparaît très vite que son rapport au préjugé est plus complexe. Le réduire à sa seule dimension agonistique laisserait entendre que le préjugé est l'argument de l'autre, de l'ignorant ou de l'ennemi. C'est au contraire parce qu'il est en nous, inséparable de notre histoire, de nos passions, tapi dans notre corps qu'il est si difficile de s'en prémunir ou de s'en défaire, quand de surcroît il n'apparaît pas nécessaire d'y recourir...

On sait qu'à l'origine de son *Dictionnaire historique et critique*, Pierre Bayle désirait composer un *Dictionnaire des fautes* qui aurait corrigé toutes les erreurs qu'il avait relevées dans les discours historiques de son temps. S'il se ravisa et modifia son projet au nom de l'idée qu'« Un récit, plein de la plus crasse ignorance, est aussi propre que l'exactitude historique à remuer les passions² », c'est précisément qu'un préjugé peut être aussi bien *vrai* que *faux*, qu'il convient avant de prétendre le combattre d'en comprendre la généalogie. Dans ses études pionnières et toujours éclairantes, Élisabeth Labrousse a magistralement démontré la manière dont Bayle a transféré le cartésianisme dans la science historique. Pour établir le vrai en histoire, il est nécessaire de faire table rase des préjugés, entendus comme

¹ Nous avons en particulier utilisé les bases de données du « Corpus Bayle » des éditions Classiques Garnier. Elles permettent d'établir un ensemble de près de sept cents occurrences du mot *préjugé* diversement orthographié, utilisé principalement au pluriel et davantage dans les ouvrages de polémiques de Bayle que dans son *Dictionnaire historique et critique*. C'est de cet ensemble foisonnant et en partie nébuleux que la présente étude s'efforce de dégager quelques « lignes de force ».

² *Dictionnaire historique et critique*, « Préface de la première édition [1697], cinquième édition, Amsterdam/Leide/La Haye/Utrecht, 1740, t. I, p. I.

l'ensemble des connaissances ou opinions que le sujet a acquises de manière passive, méthode que Labrousse résumait d'une formule ramassée : « baillonner l'enfant en nous³ ». De fait, Bayle désigne souvent par l'expression « préjugés de l'enfance » ces savoirs reçus par l'homme à un âge où il est interdit de toute réplique (*in-fans*), ces « vérités » supposées qui, pénétrant dans « des ames unies à un corps qui pendant quelques années n'ont aucune raison, ni aucune force de discerner le vrai et le faux, ni de soupçonner que ceux qui les instruisent, leur apprennent des choses fausses, de sorte qu'elles croient à cet âge tout ce qu'on leur dit, sans se rebuter d'aucune obscurité, incompréhensibilité, ou absurdité. [...] Les passions et les habitudes de l'enfance, les préjugés de l'éducation, s'emparent de nous, avant que nous aïons le tems de savoir ce que c'est que nous laissons entrer dans notre esprit. Tout cela nous rend la recherche de la vérité très-pénible⁴. » À la vision topique de l'enfance innocente⁵ et d'un développement intellectuel qui ne commencerait pas avant l'âge *de raison*, se superpose ici une dramatisation érotique de l'apprentissage. Ce ne serait pas qu'aux filles que l'esprit viendrait brutalement : le paradigme insistant de la pénétration (*s'emparent de nous, laissons entrer*) assimile d'autant plus les leçons premières à un viol que l'enfance a elle aussi ses « passions » : la curiosité, le désir d'apprendre et la confiance que l'on accorde aveuglément à ses aînés et à ses maîtres, sans penser qu'ils puissent nous tromper. Dans un sens similaire, Bayle imputera les « erreurs populaires » – couramment admises au sein d'un peuple maintenu en enfance par manque d'éducation – au « préjugé de la tradition », à la confiance qu'on accorde sans oser y redire à ceux supposés savoir. Le respect inconsidéré de l'autorité a enfin un volet politique : en héritier du *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie, Bayle questionne la confiance que l'on place dans les grandeurs d'institution, comme dans ce fragment des *Pensées diverses à l'occasion d'une Comète* intitulé « Préjugé en faveur de Louis XIV », où le philosophe feint de s'étonner de la faiblesse des résistances politiques rencontrées par le monarque français, en France comme en Europe : « Le nom du Roi est une tête de Méduse qui change en statuës ses ennemis⁶ », ironise l'auteur, quatre ans plus tard, de *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand* (III, 148).

Dans une double filiation stoïcienne et cartésienne, Bayle assimile donc les préjugés aux forces qui résistent au travail de la saine raison, à un état de faiblesse

³ Élisabeth Labrousse, *Pierre Bayle. Hétérodoxie et rigorisme*, 1964, Paris, Albin Michel, coll. «Bibliothèque de 'L'Évolution de l'Humanité'», 1996, p. 69.

⁴ Bayle, *Commentaire philosophique sur ces paroles de Jésus-Christ "Contrains-les d'entrer"* [1686, dorénavant *Commentaire philosophique*], dans *Œuvres diverses* [dorénavant *Œ. D.*], éd. par Pierre Des Maizeaux, La Haye, P. Husson *et al.*, 1727-1731, t. II, p. 436.

⁵ « Un enfant en dessous de sept ans ne peche point, parce qu'il n'a pas l'âge de *raison* » (Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690, art. RAISON).

⁶ Bayle, *Pensées diverses à l'occasion d'une Comète* [1682, dorénavant *Pensées diverses*], § ccxvi, *Œ. D.*, t. III, p. 148.

et de maladie⁷. Deux champs métaphoriques sont fréquemment convoqués pour rendre compte de la puissance de leurs effets. Le premier est celui de l'aveuglement qui s'oppose aux lumières de l'entendement. Ses degrés sont multiples et son empire presque général : des réformés, Bayle dit ainsi dans la *Critique générale de l'histoire du Calvinisme de M. de Maimbourg* que « leur préjugé [est] moins aveugle que celui des Écrivains catholiques⁸ ». Le second est celui du *joug*, du *poinds* ou de la *force* des préjugés, autant de figurations imagées qui disent l'état de faiblesse et de soumission de qui n'use pas librement de sa raison et demeure « dans l'esclavage des préjugés⁹ ». Comme pour les hommes de la caverne du mythe platonicien, les victimes du préjugé sont aveugles à leur propre aveuglement, enchaînées par leurs passions. Pour dénoncer la mauvaise foi des missionnaires, Bayle amalgame ces différentes images en postulant que « ce seroit leur faire plus d'honneur qu'ils ne méritent que de croire qu'ils soient assez dépités des entraves ténébreuses de leurs préjugés, pour s'appercevoir que leurs Lieux-communs sont pitoiables¹⁰ ».

À l'inverse, les images de l'entrave, du « joug des préjugés » recèlent en creux l'idée d'une possible libération, d'une sortie de l'enfance intellectuelle, d'un accès aux lumières de la raison. Dans la *Critique générale de l'histoire du Calvinisme de M. de Maimbourg*, Bayle oppose ainsi la « voye du préjugé » à la « voye de la discussion¹¹ ». Verticale ou descendante, « voie d'illusion et d'égarement¹² », la première est celle de l'endoctrinement qu'empruntent et imposent les politiques, les directeurs de conscience, mais aussi, par paresse intellectuelle ou morale, la majorité des hommes. La « voye de la discussion » à l'inverse est horizontale et « démocratique » : c'est celle que s'efforcent d'ouvrir les textes du philosophe. Bayle s'adresse à un destinataire idéal, désire être lu par des lecteurs « sans préjugé¹³ », « Lecteurs éclairez qui jugent par eux-mêmes, et par un examen attentif du pour et du contre », s'écartant précisément de « la voie des préjugés¹⁴ ».

⁷ Voir l'expression « la maladie des préjugés » (*Dictionnaire historique et critique*, art. PAGESSE (JEANNE LA), rem. G).

⁸ Bayle, *Critique générale de l'histoire du Calvinisme de M. de Maimbourg* [1682, dorénavant *Maimbourg*], *Œ. D.*, t. II, p. 15 ; voir aussi t. II, p. 11, 56, 73 ; recours à la même métaphore dans le *Commentaire philosophique* (*Œ. D.*, t. II, 447), dans le *Supplément* duquel Bayle parle à propos à nouveau de Maimbourg de « l'aveuglement ordinaire de ses préjugés » (chap. 30, *Œ. D.*, t. II, p. 536 ; voir aussi *ibid.*, p. 538).

⁹ *Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 53.

¹⁰ *Commentaire philosophique*, *Œ. D.*, t. II, p. 397.

¹¹ *Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 68.

¹² *Ibid.*, t. II, p. 131.

¹³ *Ibid.*, t. II, p. 47.

¹⁴ *Commentaire philosophique, Supplément*, *Œ. D.*, t. II, p. 479. Voir encore : « Je demande à mon Lecteur de se défaire, s'il peut, pour un moment de ses préjugés » (*ibid.*, t. II, p. 521), ou cette adresse à « tout homme qui examine les choses sans préjugé, & avec les lumieres nécessaires » (*Dictionnaire historique et critique*, art. AUGUSTIN, rem. E).

Si on retrouve dans ces lignes des formulations topiques de la *captatio*, Bayle suggère aussi que tel lecteur ne se rencontre que rarement. Se défaire des « préjugés de l'éducation », de la « force de la coutume », être parvenu à « guérir les maladies naturelles de l'ame » ne paraît réservé qu'à une élite, « un petit nombre de personnes » possédant un bon « tempérament », une « supériorité de raison ou de génie », une « application aux sciences » ou une « faveur du ciel¹⁵ ». Au *Je cherche un homme* de Diogène répond le portrait du lecteur idéal que dresse Bayle en ouverture de son *Commentaire philosophique* :

je voudrois qu'un homme, qui veut connoître distinctement la lumiere naturelle par raport à la Morale, s'élevât au dessus de son intérêt personel, et de la coutume de son païs¹⁶.

Mais quelque ardue que soit l'étroite « voie de la discussion », on ne peut nécessairement s'y engager qu'à plusieurs. Au lecteur idéal doit s'adresser un locuteur lui-même exceptionnel, d'où ces autoportraits de Bayle en homme ouvert au dialogue, soucieux de toujours prendre en compte les arguments de l'adversaire, fût-ce pour les combattre, un adversaire qui à l'image de l'auteur de l'*Histoire du Calvinisme*, est toujours présenté, lui, comme pris dans les rets du préjugé. En ouverture à sa réponse à Maimbourg, Bayle se présente en lecteur tolérant du livre intolérant, à même d'en dresser une *Critique générale* mais impartiale pour un lecteur lui aussi sans passion :

jamais mon sens froid ne m'a quitté pendant toute cette lecture, si ce n'est pour avoir quelquefois pitié d'un Historien, qui se laisse entraîner misérablement à la colere, par des préjugés d'éducation, par des motifs humains, et par cent autres illusions indignes de l'Homme¹⁷.

L'idéal stoïcien de mise à distance des passions, le *sens/sang froid* du philosophe répondent à une véritable physiologie du préjugé que Bayle développe en particulier dans l'article NAVARRE (MARGUERITE DE VALOIS, REINE DE) du *Dictionnaire historique et critique*. À la remarque P dudit article, il rend un hommage presque dithyrambique (et passablement suspect) à « l'héroïsme » dont fit preuve la pieuse reine catholique quand elle offrit sa protection, à l'heure où s'avivaient les tensions religieuses, à des protestants. Un tel acte supposait en effet, explique Bayle, de se dépouiller des préjugés de sa famille, de sa foi pour atteindre les « idées primitives & générales de l'ordre¹⁸ ». Et de passer, à la faveur de ce concept abstrait et presque déiste, de l'exemple circonstanciel à une description générale

¹⁵ *Continuation des pensées diverses à l'occasion de la Comète* [1704, dorénavant *Continuation*], *Œ. D.*, t. III (1), p. 220.

¹⁶ *Commentaire philosophique*, premier chapitre, *Œ. D.*, t. II, p. 369.

¹⁷ *Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 10.

¹⁸ Je souligne.

des manifestations physiologiques du préjugé en l'homme, vapeurs aveuglantes obstruant le travail de la raison :

L'esprit de Parti, l'attachement à sa Secte, le zèle même de l'Orthodoxie produisent une espece d'effervescence dans les humeurs de notre corps ; & dès là le milieu, par où la Raison doit regarder les idées primitives, s'épaissit & s'obscurcit. Ce sont des infirmités qui accompagneront notre Raison pendant qu'elle dépendra du ministère des organes. C'est pour elle la même chose que la basse & la moyenne region de l'air, pais de vapeurs, & de météores. Très-peu de gens peuvent s'élever au dessus de ces nuages, & se poster dans la véritable sérénité.

Être ou devenir un homme « sans préjugé » suppose donc d'accomplir une difficile transformation de soi, de faire taire dans son corps ces idées préconçues qui absorbées dans l'enfance ont été assimilées physiologiquement, sont devenues réflexes, sentiments au point de diriger le « ministère [de nos] organes ». De retrouver par le travail de la raison une pureté primitive et idéale.

Un tel accomplissement est-il possible ? L'avènement d'un règne de la Raison ne relève-t-il pas de la pure utopie ? La dénonciation systématique et régulière des préjugés se double chez Bayle d'un discours beaucoup plus pessimiste peignant l'espèce humaine comme éternelle esclave, par nature, de ses préjugés. En prélude à un hommage aux Stoïciens et à leur conception de la raison, il affirme par exemple :

Nous n'agissons que par préjugé, que par instinct, que par amour propre, et que par les ressorts de mille passions qui entraînent et qui tournent notre Raison, comme bon leur semble, de sorte qu'on pourroit très-justement définir le principe qui nous regle et qui nous domine, *un amas de préjugés et de passions qui sait tirer des conséquences*¹⁹.

Si le préjugé-passion paraît pouvoir être efficacement combattu par l'effort de l'entendement, le préjugé-Péché sous-jacent à cette citation est indéracinable. On trouve ici une illustration de cet « hyper-augustinisme²⁰ » baylien analysé naguère par Élisabeth Labrousse, cartésianisme privé de ses assises métaphysiques commandant la vision d'un homme à jamais marqué dans sa chair par la faute originelle. Si Bayle affirme à l'article BEAULIEU du *Dictionnaire* que « tous ceux qui ne sont pas encore convertis, sont possédés par les préjugés de la chair²¹ », ces derniers sont loin d'être le privilège des seuls païens.

¹⁹ *Nouvelles lettres de l'auteur de la Critique générale de l'Histoire du Calvinisme* [désormais *Nouvelles lettres Maimbourg*, 1685], I, 22, *Œ. D.*, t. II, p. 328, souligné dans le texte.

²⁰ Élisabeth Labrousse, *Pierre Bayle. Hétérodoxie et rigorisme*, éd. citée, p. 122.

²¹ *Dictionnaire historique et critique*, art. BEAULIEU, rem. F.

En marge des querelles confessionnelles, Bayle a même réfléchi à une forme de “positivité” anthropologique du préjugé, en particulier dans les passionnantes lettres 16 et 17 de la première partie des *Nouvelles lettres de l'auteur de la critique générale de l'Histoire du Calvinisme*. Dans la première, il reprend le lieu commun misogyne du goût des femmes pour le mariage (c'est-à-dire du désir de maternité) pour y voir une forme particulière de préjugé, un préjugé non pas reçu pendant l'enfance mais inscrit en soi dès la naissance : l'instinct naturel de la perpétuation de l'espèce dont la puissance surpasse les possibles résistances d'un bon sens seulement individuel :

Disons donc que ces préjugés sont un instinct, ou une impression de la Raison universelle qui gouverne toutes choses, et que les lumières de notre bon sens qui combattent ces préjugés, ne sont qu'une impression particulière de notre Raison. Disons que ces préjugés se rapportent au bien général de l'Univers, au lieu que les lumières de notre bon sens ne se rapportent qu'au bien de notre personne [...]. Ce n'est qu'instinct, que machine, que préjugé²².

Comme le suggèrent les connotations péjoratives de la tournure explétive, dans la dernière énumération, le désir de maternité pourrait être rangé parmi ces « infirmités » organiques qui gênent le travail de la raison. Mais instinct *naturel*, sa Raison est « universelle » et donc supérieure aux arguments de bon sens que pourra se formuler l'individu. La démonstration de Bayle prend même des accents sadiens quand, dans la lettre suivante, il désigne par préjugés les convenances permettant de garantir une certaine harmonie sociale :

À ne suivre que cette Raison [Bayle parle ici de la raison individuelle], il est bien certain que l'on ne chercheroit pas plutôt à satisfaire les désirs de la Nature avec une fille, qu'avec une femme de joye, toutes choses étant égales d'ailleurs, et qu'on ne feroit pas plus de difficulté de prêter sa femme, que de prêter un Livre. [...] Cela choque toutes les règles du bon sens, et néanmoins il est bon que les hommes aient ce faux goût, ces instincts aveugles, ces préjugés, ces passions, parce qu'autrement la pudeur, l'honnêteté et l'état de mariage, seroient peut-être inconnus au monde²³.

Un siècle avant le *Supplément au Voyage de Bougainville* et la destitution de l'universalisme supposé de l'éthique euro-péo-centrée, Bayle dessine les contours d'un immoralisme de bon sens puissamment subversif.

Si, confortablement retranché derrière les frontières d'une immatérielle « République des Lettres », Bayle pouvait considérer à distance et d'un œil amusé l'arbitraire des normes sociales et civiles, il est plus étonnant de le voir cautionner d'autres formes de préjugés dans l'espace même de la controverse confessionnelle. Il convient en premier lieu de noter qu'un certain nombre d'occurrences du mot

²² *Nouvelles lettres Maimbourg*, I, 16, *Œ. D.*, t. II, p. 274.

²³ *Ibid.*, I, 17, *Œ. D.*, t. II, p. 282.

en font un quasi-synonyme de *preuve*, bien qu'il s'agisse d'un emploi non recensé dans les dictionnaires du temps, sinon comme une extension du sens ancien et juridique du mot, pour désigner ce qui a été déjà jugé, qui fait jurisprudence et n'a pas à être réexaminé²⁴. Témoin de cette proximité sémantique un titre comme les *Preuves et préjugés pour la religion chrétienne et catholique* du père Diroy²⁵, dont Bayle discute et démonte les thèses dans son *Commentaire philosophique*²⁶. À l'article DAMIEN du *Dictionnaire historique et critique*, la locution « un fort préjugé, & qui approche d'une bonne preuve²⁷ » suggère une hiérarchie du simple et intuitif *préjugé* à la *preuve*, démonstrative et détaillée. D'autres occurrences plus paradoxales de *préjugé* apparaissent en fin de démonstration, telles des justifications *a posteriori* de l'*a priori* : « Tout cela fait un préjugé favorable à notre cause²⁸ » ; « C'est un préjugé légitime contre la prétention du Clergé Romain²⁹ ».

Préjugés légitimes est d'ailleurs une locution lexicalisée qui fut couramment employée dans les controverses entre protestants et catholiques pour rassembler l'ensemble des pièces à charge contre l'autre camp qui rendait ainsi presque inutile tout débat contradictoire, puisque la chose était en somme déjà tranchée, *pré-jugée*. Les années qui précédèrent la Révocation de l'Édit de Nantes furent pour Bayle, on le sait, parmi les plus dramatiques de son existence (exil forcé, arrestation puis mort en détention de son frère). Les textes de cette période dénoncent explicitement les persécutions dont sont victimes les protestants et justifient dans une certaine mesure qu'on ne puisse sortir de cette *voie du préjugé* par ailleurs dénoncée. Dans les *Nouvelles Lettres*, Bayle analyse et légitime « les préjugés des Réformés », *a priori* doctrinaux négatifs (regardant le dogme de la transsubstantiation, la place des sacrements, etc.) à l'origine du schisme d'avec l'Église romaine, que le spectacle et le souvenir des persécutions a transformés dans l'esprit des huguenots, en « préjugés vifs, et sensibles³⁰ », où les épithètes disent l'émoi physique donnant force et énergie à l'opposition philosophique. Parce que les dragonnades, les enlèvements d'enfants, les menaces et les tortures furent des réalités, les protestants sont en droit de se méfier des mains tendues et des discours conciliants, et d'estimer que les conditions d'un possible « dialogue » ne sont plus réunies : « le préjudice que [fait] à la véritable Religion [c'est-à-dire la catholique, qui se prétend telle], l'ordre d'user de contrainte sur ceux qui ne

²⁴ « Jugement precedent qui sert d'autorité pour décider une contestation pareille » (Furetière, *Dictionnaire universel*, art. PREJUGE).

²⁵ F. Diroy, *Preuves et préjugés pour la religion chrestienne et catholique contre les fausses religions et l'athéisme*, Paris, Estienne Michallet, 1683.

²⁶ *Commentaire philosophique*, I, 7, *Œ. D.*, t. II, p. 386.

²⁷ *Dictionnaire historique et critique*, art. DAMIEN, rem. C. Voir également *Nouvelles Lettres Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 257.

²⁸ *Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 18.

²⁹ *Nouvelles Lettres Maimbourg*, *Œ. D.*, t. II, p. 256.

³⁰ *Ibid.*, *Œ. D.*, t. II, p. 241.

voudroient pas se convertir, [...] cela seul considéré en gros et en général, forme un préjugé fort plausible de fausseté³¹. »

Les auto-portraits de Bayle en historien soucieux d'objectivité évoqués plus haut sont d'autant plus remarquables qu'il se met autant en scène en flagrant délit de *prévention* quand est (trop) patente la mauvaise foi de l'adversaire, coupable en quelque sorte de décourager sa bonne volonté :

Pour moi qui combats autant qu'il m'est possible le poids de mes préjugés, afin de voir les choses en elles-mêmes, et qui n'ai peut-être pas toujours combattu en vain, j'avouë que j'ai de la peine à m'empêcher de condamner l'Église Romaine, sur la simple lecture d'un Conclave, et des Relations qui nous viennent des Intrigues de ce pais-là³².

Un dernier exemple illustrera le rapport complexe, parfois ambivalent, de Bayle au préjugé. En avril 1685, il rend compte dans les *Nouvelles de la République des Lettres des Préjugés légitimes contre le Papisme* de Jurieu³³, ouvrage polémique venant de paraître et répondant aux *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* que Claude Pajon avait publié six ans plus tôt³⁴. Bayle y présente les « 19. Préjugés, que l'Auteur prétend être plus que suffisans, pour condamner l'Église Romaine, sans qu'on examine autre chose » et surtout « sans aucune partialité³⁵ ». Nouveau performatif assurant le lecteur que le critique ne prendra pas *parti*, n'épousera les préjugés d'aucun des deux camps. Dans le cas présent, c'était aussi promettre qu'il s'abstiendrait de critiquer trop ouvertement Pierre Jurieu, polémiste radical du camp protestant dont les écrits violents étaient à l'antipode de l'éthique de dialogue prônée par Pierre Bayle, dont Jurieu, deviendra à Rotterdam, on le sait, l'un des opposants les plus acharnés³⁶. Dans le prolongement de la présentation des préjugés de Jurieu, Bayle rappelle d'ailleurs que nonobstant les « injures » que lui valut sa critique de Nicolle en novembre 1684, il n'a jamais dérogé à sa promesse de toujours se tenir « dans les bornes d'un Historien, sans donner dans une *partialité déraisonnable* » et qu'il a respecté « fort religieusement la parole que j'ai donnée, d'éviter toute *partialité déraisonnable*³⁷ ». Caractéristique de l'honnêteté rusée de Pierre Bayle, l'expression dit l'engagement à se montrer impartial tout en laissant ouverte la voie d'une partialité *raisonnable*, distincte de la voie fermée du préjugé : défense d'un

³¹ *Commentaire philosophique*, I, 7, *Œ. D.*, t. II, p. 391.

³² *Maimbourg*, IV, 28, *Œ. D.*, t. II, p. 129.

³³ [Jurieu], *Prejugez légitimes contre le Papisme*, Amsterdam, Henry Desbordes, 1685.

³⁴ [Claude Pajon], *Prejugez légitimes contre les Calvinistes*, Nouvelle édition, Paris, Guillaume Desprez, 1679.

³⁵ *Nouvelle de la République des Lettres*, avril 1685, art. III, *Œ. D.*, t. I, p. 261.

³⁶ L'emploi de « prétendre » dans la phrase citée indique néanmoins très clairement ce que Bayle pense des arguments de Jurieu. Bayle utilise très fréquemment ce verbe pour condamner l'usage des propos insultants ou des affirmations mal étayées fermant la porte à toute discussion.

³⁷ *Nouvelle de la République des Lettres*, avril 1685, art. III, *Œ. D.*, t. I, p. 262, nous soulignons.

droit à l'engagement ouvert, honnêtement exposé, en faveur d'un camp ou d'un parti.

On se convaincra, au terme de ce parcours, qu'affirmer que la renonciation aux préjugés est chez Pierre Bayle le préalable à la construction de l'objectivité relèverait d'une reconstruction historiographique discutable. Le rapport de Bayle au préjugé est d'autant plus complexe que le mot présente dans son œuvre un éventail de sens très large, allant de l'instinct de maternité à la prévention légitime. S'il n'eut de cesse de dénoncer l'étroitesse de vue des intellectuels de son temps, catholiques ou protestants, fermés aux arguments de l'autre ; s'il promut et renouvela une véritable éthique de la discussion, il convient de ne pas négliger la part de ruse et de rhétorique que comportent nombre de textes où la condamnation du préjugé est aussi en soi un habile argument à charge.

Mais surtout, Bayle n'eut de cesse de rappeler qu'il n'était, en matière de religion, ni vérité ni objectivité. Aucune lumière métaphysique ne saurait récompenser quelque travail sur soi accompli pour se libérer du joug des préjugés et s'obliger à la clairvoyance :

Un Chretien qui suit une mauvaise doctrine, qu'il croit être contenuë dans la parole de Dieu, mérite grace, supposé qu'avec la meilleure intention du monde, avec une sincérité achevée, avec une ame vuide de préjugez, et duëment préparée par l'invocation du St. Esprit, il ait en vain cherché le vrai sens de l'Écriture³⁸.

Qui recherche Dieu accepte de progresser à tâtons dans une nuit métaphysique, avec pour seule « pierre de touche », non la lumière de la raison, mais la « conscience errante », le long d'une voie tortueuse qui peut être celle de l'erreur.

Jean-Christophe ABRAMOVICI
Sorbonne université

³⁸ *Nouvelles Lettres Maimbourg*, I, 9, *Œ. D.*, t. II, p. 127.